

REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE GRENIERS 2026

Article 1 :

La manifestation dénommée « Vide greniers » organisée par le comité des fêtes de Poët-Célarde se déroulera à Poët-Célarde le **Samedi 25 Juillet 2026**.

Article 2 :

Le Vide grenier est ouvert aux particuliers et aux professionnels. Les participants devront retourner à l'adresse indiquée :

Galerie du Port, 74 route de Félines 26460 LE POËT-CELARDE

- La demande d'inscription **dûment remplie**.
- Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso) pour les particuliers.
- Une photocopie de la carte trois volets pour les professionnels.
- Le règlement intérieur signé.
- Le paiement correspondant à la réservation.

Il vous sera envoyé un accusé réception de votre inscription par mail ou sms

Les originaux des pièces d'identités devront obligatoirement être présentés le jour de la manifestation.

Article 3 :

La réservation minimale doit être d'un mètre, le coût est de 3,00 € par mètre linéaire

Article 4 :

Le règlement des réservations se fera uniquement **par chèque** libellé à l'ordre du comité des fêtes. Ce chèque sera débité le lendemain du vide grenier.

Article 5 :

Les réservations sont nominatives et chaque emplacement devra être occupé par un seul marchand. Toute concession de droit d'occupation est strictement interdite et pourra entraîner l'exclusion du marchand.

Article 6 :

Les enfants exposants devront **en permanence** être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

Article 7 :

Les emplacements sont attribués par les placiers en fonction des réservations par ordre d'inscription. Les emplacements disponibles seront affectés le jour même, en fonction des disponibilités, par ordre d'arrivée.

Article 8 :

L'entrée du vide grenier est interdite sans la présence d'un membre de l'organisation. L'installation des stands pourra se faire jusqu'à 09h00. Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer et à stationner dans l'enceinte du vide grenier jusque 17h00.
Tout emplacement réservé et non occupé à 09h00 sera considéré comme libre.

Article 9 :

Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit.

Article 10 :

Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'enceinte du vide grenier.

Article 11 :

Les participants seront inscrits sur un registre de police rempli par les organisateurs. Ledit registre sera transmis à la Préfecture de la Drôme dès la fin de la manifestation.

Article 12 :

Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

Article 13 :

La vente d'armes de toutes catégories est interdite. La vente d'animaux est interdite. La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite, sauf autorisation donnée par l'organisateur. Le comité des fêtes de Poët-Célaré se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et de la restauration.

Article 14 :

Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

Article 15 :

Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Article 18 :

Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Article 19 :

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

Article 18 :

Il est demandé aux exposants de laisser l'emplacement propre au moment du départ. Une caution de 30.00€ sera demandé aux participants pour départ anticipé. cette dernière sera rendu au moment du départ si celui-ci est effectué dans les temps

Le.....2026

Signature

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Inscription vide-greniers samedi Juillet au Poët-Célar

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Personne physique

Se déroulant le **Samedi 25 Juillet 2026** à Poët-Célar

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Né(e) le Département : Ville :

Adresse :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Nombre de mètres :x3€ . Montant :

Réglé par chèque n°date.....Banque et lieu d'agence.....

Chèques a l'ordre du : « Comité des fêtes de Poët-Célar »

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.
- être commerçant et à jour de mes cotisations. N° SIREN :

(Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Envoyer avant le 15 Juillet à :

Galerie du Port

Stephane Mortier-Falk

74 route de Félines

26460 LE POËT-CELARD

06.24.43.63.10

contact@galerieduport.fr